

Avis adopté

Séance plénière du 12 avril 2023

Prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement

Déclaration du groupe Associations

Au début des années 2000, Mme Paulette Guinchard Kunstler, ministre « en charge des Vieux », comme elle se plaisait à le dire, appelait déjà à un « devoir d'humanité auquel nous confronte la vieillesse ».

Prévenir la perte d'autonomie se prépare tout au long de la vie. En effet, l'autonomie ne doit pas être regardée comme un problème médical débutant peu avant la retraite. L'éducation, la prévention au travail notamment pour les travailleurs précaires et celles et ceux exerçant des métiers pénibles conditionnent, nous le savons, l'espérance de vie ; et surtout l'espérance de vie en bonne santé. Nous ne sommes pas égaux devant la perte d'autonomie et le combat en cours contre la réforme des retraites s'en fait l'écho.

Le mode de vie, mais aussi l'attention portée aux conditions de travail, à la santé au travail au lien social, font de chaque citoyen, ou pas, des Vieux autonomes.

Comme l'indique le chercheur Patrick Peretti-Wattel qui a travaillé sur le lien entre santé mentale et santé physique :

« Le réseau relationnel procurerait avant tout un soutien permettant de modérer le stress suscité par certains événements ou situations, sachant que le stress a, semble-t-il, des conséquences directes sur l'état de santé : il aurait des effets aux niveaux neuroendocrinien et neuro-immunitaire, provoquerait notamment une hausse de la tension artérielle et du taux de cholestérol, et contribuerait plus généralement à un vieillissement précoce de l'organisme ». Il existe donc un lien indéniable entre bien être mental et forme physique.

C'est pourquoi la préparation à la retraite, l'engagement dans des activités sociales et culturelles, la force du bénévolat dans des projets souvent portés par des associations, forgent la cohésion intergénérationnelle et font voir et vivre la vieillesse autrement.

Maintenir et développer les espaces de socialisations fait aussi partie de la préservation de l'autonomie. L'éducation populaire est porteuse de ce genre de projets qui mêle les générations et évite le cloisonnement de la société.

Cet avis met en évidence l'important chantier qui reste à mener. L'approche ici, et c'est heureux, n'est pas que sanitaire. Elle concerne aussi le logement, les mobilités, l'urbanisme, l'accès à la culture, l'entourage ou même le voisinage.

Des expérimentations existent en ce sens, souvent accompagnées par des municipalités, et elles doivent être saluées et soutenues.

L'évolution inéluctable vers la diminution de l'autonomie implique un accompagnement médical à la hauteur, par les professions médicales ou médico-sociales, mais aussi un accompagnement social.

Aides à domicile, aides-soignantes, ces professions de première ligne ne sont pas reconnues à hauteur du rôle essentiel qu'elles jouent auprès des personnes en perte d'autonomie et pas seulement financièrement parlant. De même, pour les aidants qui sont majoritairement des femmes. Rappelons à ce titre que le CESE a récemment rendu un excellent avis à ce sujet.

De plus, il ne faut pas se contenter de prendre en compte les Vieux, il faut les écouter, les concerter sur les projets de politiques publiques qui les concernent. Nous ne devons pas concevoir une politique d'autonomie à leur place, mais les rendre acteurs de cette politique, en veillant à leur donner la place qui leur revient dans les dispositifs de co-construction. C'est d'autant plus vrai qu'une partie non négligeable de nos vieux vit dans des conditions précaires, à domicile comme en établissement.

Il est ainsi indispensable de raisonner en parcours de vie, conçu comme un droit pour tous, y compris pour les plus précaires, y compris pour ceux qui ont perdu le lien familial et/ou social. On le sait, la solitude et l'isolement accélèrent la perte d'autonomie. Perte face à laquelle jouent fortement les inégalités liées aux revenus disponibles.

Cet avis insiste sur la revalorisation des rémunérations des professionnels médicaux, sociaux et médico-sociaux. Ce sont des métiers en tension et la simple affirmation de la reconnaissance de leur engagement, même s'il doit être affirmé, comme il l'a été pendant le Covid, ne suffira pas à pallier les difficultés de recrutement déjà largement vérifiées.

La prévention de la perte d'autonomie concerne tout le monde et le groupe des associations souhaite l'affirmer de nouveau : ce n'est pas qu'un sujet médical, c'est un enjeu d'égalité sociale, reflet d'une société attentive et bienveillante envers toutes et tous. Ce chantier ne fait que commencer.

Le groupe des associations a voté en faveur de cet avis qui amorce le vaste chantier du grand âge qui verra sa population s'accroître dans les années à venir.